

et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

Je suis venu dans la ferme résolution de me dévouer à tout ce que les circonstances exigeront de moi, dans la situation où l'on m'a placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté qui était menacée, et rendre impossible le retour d'aussi grands maux, en assurant le pouvoir de la charte, dont le nom, invoqué durant le combat, a aussi été répété après la victoire. (*Applaudissemens.*)

C'est aux Chambres qu'il appartient de me guider dans cette noble tâche. Tous les droits doivent être solennellement garantis ; toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développemens dont elles ont besoin. Attaché par inclination et par conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en ai accepté d'avance toutes les conséquences. Je crois de mon devoir d'appeler immédiatement votre attention à l'organisation des gardes nationales, à l'application du jury aux délits de la presse, à la formation des administrations départementales et municipales, et particulièrement à cet article 14e. de la charte que la haine a si étrangement interprété. (*Nouveaux applaudissemens.*)

C'est dans ces sentimens, messieurs, que je suis venu ouvrir cette session. La tâche est pénible pour moi. Je déplore les malheurs que j'aurais voulu prévenir ; mais au milieu du transport magnanime de la capitale et de toutes les autres villes de France ; à la vue de l'ordre qui se rétablit avec une promptitude merveilleuse, après une résistance exempte de tout excès, un juste orgueil s'empare de mon cœur, et j'envisage avec confiance la destinée future de notre pays.

Oui, Messieurs, la France, qui nous est chère, sera heureuse et libre ; elle montrera à l'Angleterre, qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle aime la paix autant que la liberté, et ne désire que le bonheur et le repos de ses voisins.

Le respect pour tous les droits, l'égard pour tous les intérêts, la bonne-foi dans le gouvernement, sont les meilleurs moyens de désarmer les partis, de ramener la confiance dans les esprits, et la stabilité dans les institutions, qui sont les seuls gages certains du bonheur des peuples et de la force des états.

*Pairs et Députés.*— Aussitôt que les chambres auront été constituées, je mettrai devant vous l'acte d'abdication du roi Charles X. Par le même acte, son altesse royale, Louis Antoine de France, renonce aussi à ses prétentions. Cet acte m'a été remis hier, 2 Août, à 11 heures du soir.

*Des Journaux anglais.*

Le *Times* dit que Charles X cherche à revenir sur ses pas,